

STRATÉGIES

1. Conservation du patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations futures

1.1 Les vastes étendues du parc sont gérées comme réserve intégrale, où les rares installations et les faibles niveaux d'activité humaine n'entravent aucunement les besoins en habitat des espèces ayant besoin d'un vaste territoire, comme le carcajou, la chèvre de montagne, le caribou et le grizzli.

1.2 L'introduction de nouvelles espèces envahissantes et maladies est évitée ou réduite au minimum, et les espèces envahissantes déjà présentes sont contrôlées là où il est possible de le faire pour protéger la biodiversité du parc.

1.3 Le statut de conservation des populations des espèces en péril locales est amélioré et la biodiversité est maintenue grâce à des mesures de conservation qui contribuent au rétablissement des espèces, conformément à ce qui est prévu dans le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Jasper (2017)*.

1.4 Les processus écologiques font sentir un maximum d'effets sur les communautés végétales indigènes; si des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité du public, les techniques qui reproduisent mieux les processus naturels sont utilisées pour préserver ou rétablir les communautés végétales.

1.5 La répartition, l'abondance et les comportements naturels de la faune sont maintenus ou rétablis en accordant une attention particulière à la coexistence entre les humains et les animaux.

1.6 Les écosystèmes aquatiques sont maintenus ou rétablis en se fondant sur des facteurs tels que la biodiversité indigène, la qualité de l'eau, la connectivité, et les régimes d'écoulement.

1.7 Les ressources culturelles sont désignées, consignées, protégées et mises en valeur de façon à respecter leurs origines variées et leur importance antérieure et actuelle.

2. Expériences authentiques adaptées au territoire

2.1 Les expériences vécues par les visiteurs au parc national Jasper sont ancrées dans la culture et la nature distinctives de l'endroit et étayées par des offres de services de base, notamment des postes d'entrée, des promenades panoramiques, des aires d'utilisation diurne et des sentiers entretenus et renouvelés.

2.2 Des outils de gestion de l'utilisation par les visiteurs sont appliqués pour maintenir une expérience du visiteur sécuritaire et de qualité qui assure la protection des ressources écologiques et culturelles du parc.

2.3 L'éventail varié de possibilités de camping offertes dans le parc est maintenu et bonifié pour répondre aux besoins des campeurs et pour assurer leur sécurité et leur confort.

2.4 Grâce à diverses possibilités d'apprentissage, les visiteurs sont amenés à agir comme intendants du parc et ressentent un attachement profond pour les trésors naturels et culturels protégés par celui-ci.

2.5 Offrir, dans la réserve intégrale, des expériences qui permettent d'en préserver le caractère sauvage et de protéger l'environnement du parc.

3. Renforcement des relations avec les Autochtones

3.1 Bâtir des relations respectueuses avec les partenaires autochtones qui entretiennent des liens avec le parc national Jasper, honorer leur rôle d'intendants ancestraux du territoire et accroître leur participation à la gestion du parc.

3.2. Les contributions, les histoires et les langues des partenaires autochtones sont célébrées et honorées dans le parc national Jasper.

3.3 La présence autochtone perdue dans le parc, et les partenaires autochtones sont en mesure de rétablir leurs liens avec le territoire.

4. Communication, collaboration et apprentissages communs

4.1 Un sentiment d'intendance partagée permet à la population canadienne de tisser des liens avec le patrimoine naturel et culturel du parc en consultant un contenu et en participant à des programmes intéressants et informatifs.

4.2 Le parc national Jasper offre aux jeunes, aux partenaires autochtones et aux visiteurs des occasions de communiquer, de collaborer et de faire des apprentissages communs.

4.3 Parcs Canada collabore avec diverses organisations à des enjeux touchant les terres adjacentes au parc afin d'atteindre des buts communs en matière de gestion de la conservation, de la connectivité, du tourisme et des effets cumulatifs dans l'écosystème régional.

4.4 Des informations, des recherches et des outils nouveaux sont élaborés pour éclairer la gestion du parc et diffuser le savoir auprès de la population canadienne.

5. Gestion de l'aménagement

5.1 Les propositions d'aménagements et de réaménagements commerciaux sont évaluées d'une manière ouverte et transparente, en conformité avec le mandat et les politiques de Parcs Canada.

5.2 Les activités, les services et les événements récréatifs et commerciaux nouveaux et existants sont gérés de manière à assurer l'intégrité écologique, la qualité de l'expérience du visiteur et l'accès équitable aux occasions d'affaires.

5.3 Des travaux sont menés avec les entreprises qui gèrent les couloirs d'infrastructure linéaires afin de réduire les incidences environnementales et esthétiques, et les incidences de leurs activités sur les visiteurs.

5.4 Les projets de Parcs Canada et de tiers incluent des dispositions visant à réduire l'empreinte au sol des perturbations, à remettre les secteurs perturbés dans leur état naturel et à protéger les écosystèmes aquatiques et terrestres.

5.5 Les biens du parc, y compris les routes panoramiques, les autres routes et les aires de fréquentation diurne, sont bien entretenus et soutiennent le mandat de Parcs Canada de même que les objectifs du plan directeur.

6. Changement climatique et gestion adaptative

6.1 Notre compréhension des effets du changement climatique sur les écosystèmes, les ressources culturelles, les biens immobiliers et les installations pour les visiteurs du parc est améliorée, et des interventions de gestion ainsi que des stratégies d'adaptation appropriées sont adoptées.

6.2 Des technologies et des systèmes pouvant améliorer la conception et la construction des bâtiments, la conservation de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets solides et des eaux usées, et la gestion du parc automobile sont étudiées et adoptées.

OBJECTIFS DU SECTEUR DE GESTION

1. Collectivité de Jasper

1.1 Les décisions relatives à l'aménagement, au fonctionnement et à la gestion de la collectivité sont prises en se basant sur le plan communautaire approuvé de Jasper, lequel respecte le présent plan directeur du parc et les autres politiques et lois applicables.

1.2 De nouveaux logements abordables qui conviennent à toutes les étapes de la vie sont aménagés en tenant compte des caractéristiques socioéconomiques de Jasper.

1.3 Les nouveaux aménagements et les réaménagements communautaires respectent les limites existantes en la matière, préservent le patrimoine bâti distinctif et l'impression de petite collectivité de montagne de Jasper, contribuent à la durabilité environnementale et prévoient la participation locale.

1.4 Au travail comme dans leur vie personnelle, les résidents et les employés d'organismes communautaires et d'entreprises jouent le rôle d'intendants afin de protéger l'environnement du parc.

1.5 La Municipalité de Jasper et Parcs Canada collaborent aux enjeux d'importance mutuelle et se donnent régulièrement des nouvelles de leurs domaines de responsabilité distincts.

2. Vallée Tonquin

2.1 Des mesures sont prises pour améliorer le statut de conservation de la harde de caribous de la vallée Tonquin tout en continuant d'offrir des services de base aux visiteurs et en préservant ou rétablissant d'autres éléments importants de l'intégrité écologique de la vallée.

OBJECTIFS

